

Bruxelles, le 9 mars 2021
(OR. en)

6848/21

Dossier interinstitutionnel:
2021/0030(NLE)

FISC 44
ECOFIN 225
UK 83

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2 ^e partie)/Conseil
N° doc. Cion:	6145/21 - COM(2021) 53 final
Objet:	Décision d'exécution du Conseil autorisant le Royaume-Uni à appliquer, en ce qui concerne l'Irlande du Nord, une mesure particulière dérogatoire aux articles 16 et 168 de la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée - Adoption

1. Le 11 février 2021, le Conseil a reçu la proposition de la Commission¹ relative au sujet visé en objet.
2. Aucune objection n'a été soulevée quant au fond de cette dérogation au sein du groupe de travail sur le Royaume-Uni et du groupe "Questions fiscales" (Fiscalité indirecte).
3. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à:
 - confirmer son accord sur le texte de la décision d'exécution du Conseil autorisant le Royaume-Uni à appliquer, en ce qui concerne l'Irlande du Nord, une mesure particulière dérogatoire aux articles 16 et 168 de la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 6323/21;

¹ Doc. 6145/21.

- suggérer au Conseil d'adopter, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la décision d'exécution susmentionnée, dont le texte, mis au point par les juristes-linguistes, figure dans le document 6323/21;
 - suggérer au Conseil de marquer son accord sur la publication de la décision d'exécution susmentionnée au Journal officiel.
-